

Règlement 952-23 – Règlement modifiant le Règlement de lotissement 456-04

Aux personnes intéressées par un projet de modification au règlement de lotissement, un avis public est par la présente donné par la soussignée :

- Que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le 10 octobre 2023, par résolution, le projet du Règlement 952-23 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 456-04* ».

Assemblée de consultation publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi **7 novembre, 19 h**, au bâtiment situé au Parc des Saphirs, 175, rue Kildare, à Sainte-Brigitte-de-Laval en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

Lors de cette assemblée publique, la personne responsable de l'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Ce projet et les annexes peuvent être consultés à la mairie de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 31^e jour du mois d'octobre 2023.



Me Kim Fortin, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière